

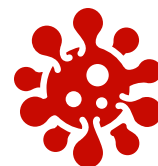


Le 5 juin, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du Numérique, ont annoncé le plan de soutien aux entreprises technologiques, qui ont été fortement touchées par la crise sanitaire.

Bruno LE MAIRE veut éviter que « *les géants du numérique viennent faire leur shopping en France avec des start-up qui seraient en difficulté* »

Impact COVID19 sur les startups

Comme les autres entreprises, les startups n'ont pas échappé aux effets de la crise : 80% d'entre elles prévoyaient une baisse du chiffre d'affaires en avril / mai, en majorité supérieure à 50%. De nombreuses start-ups sont encore des PME fragiles. Ce nouveau plan destiné à les aider à traverser la crise comprend cinq volets :



1. Un fonds « French Tech Souveraineté » pour soutenir les entreprises développant des technologies d'avenir souveraines géré par Bpifrance. La banque publique d'investissement peut déjà compter sur un portefeuille de 150 millions d'euros. **Celui-ci pourra à grossir jusqu'à 500 millions d'euros en 2021** afin de financer « les acteurs clés » de « l'autonomie technologique » de la France, (quantique, santé, cybersécurité, intelligence artificielle, etc.). Ceci couvre les start-ups à tout stade de développement. Des investissements dans des PME ou ETI plus âgées peuvent être envisagés si celles-ci développent des technologies d'avenir et dont le développement est très risqué

2. Un soutien au financement des entreprises technologiques pour passer la crise et continuer à innover :

- **Réabondement du fonds French Tech Bridge.** Il a été décidé d'augmenter la taille du fonds de 80 millions d'euros supplémentaires pour atteindre une enveloppe de 160 millions d'euros, et donc un total de nouveaux financements disponibles de plus de 320 millions d'euros en prenant en compte l'effet de levier sur les investisseurs privés.
- **Lancement d'une offre de prêts pour les start-ups prometteuses ayant conjoncturellement le statut d'entreprise en difficulté**
- **Rechargement de 120 millions du fonds d'investissement PSIM,** «Programme de soutien à l'innovation majeure»
- **Renforcement de dispositifs d'aides à l'innovation: concours d'innovation et challenges IA :** Le Concours d'innovation (i-Nov) est étendu et doté de 20 millions d'euros supplémentaires, pour une enveloppe totale de 80 millions d'euros en 2020
- **Les Challenges IA seront relancés ce mois-ci pour 15 millions d'euros.** Ils financeront des start-ups et PME spécialisées dans l'intelligence artificielle, qui développent des réponses à des problématiques portées par des entreprises en exploitant leurs données.





3. Soutien à l'émergence d'un nouveau vivier de start-ups, en particulier fortement technologiques :



- **Soutien aux sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT)** au nombre de 13, créées par plusieurs établissements de recherche publics elles ont vocation à maximiser l'impact socio-économique des résultats de la recherche académique et de favoriser la création d'emplois en France en simplifiant, accélérant et facilitant le transfert de technologies et de connaissances de la recherche publique vers les entreprises, le Gouvernement a décidé de débloquer une troisième tranche de financement en faveur des 4 SATT dites de la vague C, la plus récente (Linksiium, Pulsalys, Saclay et Sayens), **pour un montant total de 65 millions d'euros.**
- **Soutien aux programmes d'accompagnement dédiés aux start-ups deep tech** : lancement d'une deuxième vague d'appel à projets à destination des structures (incubateurs, accélérateurs, start-up studios, etc.) proposant des programmes de formation, d'accompagnement et d'accélération spécialisés sur l'entrepreneuriat deep tech. **Cette deuxième vague sera dotée de 15 millions d'euros.**
- **Création du fonds d'investissement French Tech Accélération n°2.** French Tech Accélération a pour vocation de favoriser l'essor des accélérateurs et incubateurs privés de start-ups une fois celles-ci créées, à travers toute la France. **Doté de 100 millions d'euros.** Il sera géré pour le compte d'Etat par Bpifrance et se focalisera en particulier sur l'accélération de start-ups à forte dimension technologique, les deep tech.



4. Soutien à la demande : inventaire des verrous pour accélérer la numérisation de la société et de l'économie



- **Lancement d'un guichet unique pour recenser les verrous réglementaires et législatifs à l'essor des usages numériques** : le secrétariat chargé du Numérique lance une grande consultation sur tous les usages numériques jusqu'au 31 juillet 2020.

5. Soutien au recrutement par des actions d'information



- **Un accompagnement spécifique pour lever les barrières à l'entrée du marché de l'emploi dans les start-ups** : une plateforme de contenus en ligne sera lancée pendant l'été afin d'améliorer l'orientation des candidats potentiels et la connaissance des carrières dans les start-ups et pour des métiers tech. Le lancement de cette plateforme sera accompagné d'une campagne de communication sur les opportunités d'emploi dans la French Tech qui mettra en valeur les métiers accessibles aux jeunes diplômés et aux demandeurs d'emplois dans les start-ups.
- **1 million d'euros sera dédié au financement d'initiatives locales de promotion des carrières dans les start-ups.**

Bilan du plan d'urgence

- *Du fait de l'impact de la crise, les start-ups ont dans leur grande majorité recouru aux dispositifs d'urgence mis en œuvre par le Gouvernement, en particulier ceux qui leur étaient spécifiques;*
- *Près de 5000 start-ups ont obtenu un PGE pour un total de 3 milliards d'euros;*
- *Selon différents sondages, entre 40% et 60% des start-ups ont eu recours au dispositif d'activité partielle;*
- *Des financements en obligations convertibles du fonds French Tech Bridge ont été accordés à ce stade à une vingtaine d'entreprises pour un total de près de 50 millions d'euros;*
- *A fin mai, près de 2,5 milliards d'euros de crédit impôt recherche (CIR) ont été versés aux PME innovantes.*